



Comment contester une plainte

Par **christitine**, le **05/02/2014** à **20:36**

j'ai déposé une plainte a mon employeur pour harcèlement moral de la part de mon chef il a été suspendu et le conseil de discipline la puni de 15 jours de mise a pied il a déposé une plainte en diffamation comment puis je contester cette plainte ????????

Par **maitreantoineregley**, le **06/02/2014** à **18:13**

Chère Madame,

Etes vous certaine qu'il s'agit d'une plainte en diffamation ou en dénonciation calomnieuse? Avez vous été convoquée? Je pose la question car le régime n'est pas du tout le même. La dénonciation calomnieuse répond à la procédure pénale commune alors que la diffamation répond à des textes précis et une procédure dérogatoire.

En tout état de cause, il semble que votre employeur ait déposé cette plainte afin de prouver que les faits dont vous l'accusez ne sont pas vrais. Le fait qu'il ait été condamné laisse entendre que vous aviez assez de preuves, preuves que pourrez faire valoir pour prouver la véracité de vos accusations.

Souhaitez vous en dire plus?

Par **christitine**, le **07/02/2014** à **19:22**

merci beaucoup c est bien une plainte en diffamation je l ai su par le DRH mais non je n ai pas été convoquée suite a la plainte j attend mais j ignore combien de tps ca prend pour le reste il a été défendu par la cfdt qui a voté ok pour le conseil de discipline et demandé 1 avertissement la femme de la personne qui l a défendu été mêlée au harcèlement est ce que ds ces conditions il n y a pas 1 conflit d intérêt????? merci beaucoup pour votre aide

Par **picatchou59**, le **12/02/2014** à **00:03**

BONSOIR

Je viens d'avoir un appel téléphonique masqué sur mon smartphone en appel caché.j'ai

repondu est là on me si j'ai pas honte de briser une famille et la personne m'accuse d'avoir envoyer des lettres a leur mère pour dénoncer qu'il avait une maitresse c'est a dire moi. Je ne suis pas l'auteur de ces lettres . Ensuite il m'a menacé de me faire du mal et qu'il appellera mes enfants. Que faire pour prouver que c'est pas moi et ces menaces. Dois je aller faire une main courante a la police

Merci pour vos conseils